SERVICE: Sanctions administratives

Nombre d'exemplaires: ……

Visa du Service:.....

Visa du Chef de Division: .....

Visa de M. le Secrétaire:.....

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 06- **SANCTIONS ADMINISTRATIVES- Médiateur local - Rapport d'évaluation du 1er septembre au 31 décembre 2018 - Rapport financier du 1er septembre au 31 décembre 2018 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

LE CONSEIL,

Vu la loi du 24 juin 2014 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu notamment l'article 119bis de la Nouvelle loi communale ;

Attendu que les dispositions légales prévoient la mise en place d'une procédure de médiation dans le cadre des compétences dévolues aux communes ;

Attendu que la procédure de médiation est obligatoire pour les mineurs ayant atteint l'âge de 14 ans accomplis au moment des faits ;

Attendu que cette médiation vise essentiellement à permettre au contrevenant, grâce à l'intervention d'un médiateur, de réparer ou d'indemniser le dommage causé ou d'apaiser le conflit ;

Attendu que les conventions entre l'Etat fédéral et la Ville dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral ont été conclues et reconduites depuis 2008 ;

Attendu qu'aux fins de prendre en charge une partie des frais de rémunération et de fonctionnement liés à la fonction de médiateur, l'Etat fédéral alloue à la Ville un subside annuel plafonné à 53.600 euros ;

Projet soumis au Conseil communal

Attendu que la liquidation de la subvention fédérale est versée sur base d'un rapport d'évaluation et d'un rapport financier détaillant les coûts éligibles.

Attendu que le subside alloué pour la prolongation du 1er septembre au 31 décembre 2018 s'élève à 17.866,66 €

Vu la décision du Collège 15 mai 2019.

Vu l'avis émis par La Section d'Administration générale-Police-Sécurité-Aménagement du territoire- en sa séance du 23 mai 2019.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

- D'approuver les rapports d'évaluation et financier.

Ces rapports seront envoyés au SPF de la Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale.

Projet soumis au Conseil communal